

**MC/2142**

**Original: anglais  
12 juillet 2004**

**QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION**

---

**RAPPORT DE LA CENT UNIEME SESSION  
DU COMITE EXECUTIF**

Genève  
2 juin 2004

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION .....	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS .....	1
ELECTION DU BUREAU .....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL; RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2003; DECLARATIONS DES DELEGATIONS .....	2
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2003	11
DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL .....	12
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004 .....	14
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2005 .....	15
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STRATEGIE DE PLANIFICATION BUDGETAIRE (RESOLUTION DU CONSEIL N <sup>O</sup> 1092 (LXXXVI) DU 21.11.2003) .....	16
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES .....	18
Contributions restant dues à la partie administrative du budget .....	18
Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 .....	19
Examen des structures décentralisées de l'OIM – Rapport des vérificateurs externes des comptes .....	21
Délocalisation à Manille .....	21
AUTRES QUESTIONS .....	22
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION .....	22
CLOTURE DE LA SESSION .....	22

## **RAPPORT DE LA CENT UNIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent unième session au Palais des Nations à Genève, le mercredi 2 juin 2004. Il a tenu deux sessions, sous la présidence de Monsieur M. Dembri (Algérie).

2. La session s'est déroulée en présence des représentants des membres suivants du Comité exécutif<sup>1</sup>: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Canada, Congo, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, Roumanie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Yémen.

3. En outre, les Etats Membres ci-après étaient représentés par des observateurs: Albanie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, République démocratique du Congo, République de Corée, Croatie, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Finlande, Gambie, Grèce, Guinée-Bissau, Haïti, Irlande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritanie, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, République dominicaine, République tchèque, Suède, Tunisie, Uruguay et Venezuela.<sup>1</sup>

### **POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS**

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et des observateurs des Etats Membres et qu'il les avait jugés en bonne et due forme.

### **ELECTION DU BUREAU**

5. Monsieur Dembri (Algérie) et Monsieur N. Krishnamra (Thaïlande) ont été unanimement élus respectivement à la présidence et à la vice-présidence.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/EX/655.

---

<sup>1</sup> Voir liste des participants (MC/EX/662).

## **DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL; RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2003; DECLARATIONS DES DELEGATIONS**

7. Le Directeur général a décrit les tendances et les développements majeurs ayant influé sur l'OIM au cours de l'année écoulée et décrit les quatre grands secteurs de la gestion des migrations qui étaient appelés à revêtir une importance croissante dans l'avenir: le tandem migration/développement, dans lequel l'accent était mis sur les rapatriements de fonds des migrants; la facilitation de la migration moyennant une meilleure organisation de la migration pour le travail; l'application des technologies à la régulation des migrations; et la question de la sécurité du personnel, spécialement dans le contexte de la migration forcée.

8. Le principal défi dans le cadre du tandem migration/développement résidait dans la manière de tirer tout le parti possible de l'énorme potentiel des rapatriements de fonds dans une optique d'accélération du développement économique et social des pays d'origine. Dans de nombreux pays en développement, les rapatriements de fonds représentaient la source la plus importante de devises, mais ils étaient encore trop souvent traités d'une manière allant à l'encontre des résultats sociaux bénéfiques que l'on pouvait en attendre. Tant les expéditeurs que les bénéficiaires devaient s'acquitter d'importantes taxes de transfert; l'utilisation de voies non officielles afin d'éviter l'interférence des gouvernements favorisait les transactions en liquide, ce qui se faisait au détriment des investissements créateurs d'emplois; en outre, les rapatriements de fonds étaient souvent utilisés pour l'achat de biens de consommation importés. Le Sommet économique du G-8 à venir mettrait l'accent sur une meilleure utilisation de ces rapatriements de fonds, mais il restait encore beaucoup à faire en faveur des pays bénéficiaires.

9. En consultation avec les organisations partenaires et les gouvernements des pays en développement, l'Organisation avait entrepris de mettre à l'essai des projets pilotes visant à gérer les rapatriements de fonds de manière plus efficace, ces projets portant sur un large éventail d'activités auxquels étaient associés des partenaires des secteurs public et privé. Les solutions à mettre en œuvre comporteraient des mécanismes de transfert moins chers, le prêt de fonds destinés à des micro-entreprises, l'émission de titres garantis par les revenus prévisibles en termes de fonds rapatriés, des campagnes d'information à l'intention des migrants et un effort de renforcement du potentiel auprès des bureaux consulaires. En tant qu'organisation prestataire de services agissant au plus près des intéressés, l'OIM pourrait servir de catalyseur de progrès dans ce domaine extrêmement important pour l'économie et le développement que représentent les rapatriements de fonds.

10. En améliorant l'organisation de la migration pour le travail, des progrès significatifs dans le sens d'une facilitation des migrations ont été accomplis en avril 2003, lors des premières consultations ministérielles sur l'emploi qui se sont tenues à l'intention des pays d'origine de migrants en Asie, et qui ont réuni, en plus de l'OIM, dix ministres asiatiques de l'emploi à Colombo (Sri Lanka). A cette occasion, les participants ont étudié les meilleures pratiques en la matière et échangé des informations à propos des opportunités et des conditions d'emploi outre-mer. Les thèmes traités ont notamment porté sur la formation et l'orientation précédant le départ des migrants, la protection des droits et le respect des conditions contractuelles, les régimes de protection sociale, l'investissement des fonds économisés et le meilleur usage à faire des expériences acquises à l'étranger. Une deuxième réunion s'inscrivant dans le cadre du processus de Colombo se tiendra à Manille à l'automne. Un autre élément important du processus était le dialogue avec les pays de destination. Celui-ci serait poursuivi lors d'une réunion qui aurait lieu

plus tard en 2004. Etant donné les nombreux avantages que l'on pouvait attendre du travail des nationaux dans les pays plus aisés, il était clair que les gouvernements dotés de systèmes plus développés de gestion des migrations en seraient les plus grands bénéficiaires.

11. Sur le plan des applications technologiques, la biométrie se profilait comme l'un des éléments clefs de la régulation des migrations, avec l'avènement de documents de voyage infalsifiables qui, en plus de rendre les flux migratoires plus sûrs, épargneraient aux voyageurs l'inconvénient de longues attentes et d'épreuves non justifiées. L'OIM était un partenaire logique des gouvernements dans cette démarche d'application des nouvelles technologies à l'échelle mondiale. De l'avis de l'Organisation, la biométrie devrait mettre l'accent sur la facilitation des voyages et des échanges internationaux légitimes, condition fondamentale à l'existence d'une économie mondiale interconnectée. Des consultations rapides constituaient une condition pour que les systèmes biométriques se révèlent entièrement compatibles et accessibles à tous les pays. Les gouvernements et l'OIM travailleraient main dans la main dans ce but, mais il appartiendrait aux groupes régionaux d'engager des consultations à cet effet. Dans ce contexte, il importait de garantir la sécurité des documents d'identité et de fournir un accès facile à une base de données centrale aux fins de vérification. Afin d'éviter le coût prohibitif de la mise en place de systèmes nationaux, il était essentiel d'établir un système intergouvernemental de prise en charge des données biométriques, et l'OIM aurait un rôle utile à jouer sur ce plan. La base de données en question devrait faire l'objet de contrôles sur une vaste échelle afin d'éviter la divulgation non autorisée des données biométriques et de rassurer le grand public. En dépit des nombreux problèmes que cela suscite au niveau de la mise en oeuvre, la biométrie offrait de nombreux avantages que l'OIM devrait s'efforcer de maximiser tout en réduisant les risques au minimum.

12. Alors que les thèmes qu'il avait évoqués jusque là étaient porteurs d'effets bénéfiques pour la migration, la question de la sécurité du personnel avait pris une tournure négative. Pour les organisations internationales s'efforçant de remédier aux conséquences de la migration forcée et d'agir, par d'autres leviers, sur le développement, la sécurité du personnel était devenue un motif de préoccupation réel. Dans cette nouvelle ère sécuritaire, la protection du personnel entraînait une exposition réduite au danger et l'exercice des tâches à distance, par l'intermédiaire du personnel national et d'autres partenaires tels que les ministères des pays concernés, les ONG et les sociétés privées. Cette tendance conduisait à placer dans une mesure croissante le travail de terrain dans les mains d'entités non soumises aux règles de sécurité des Nations Unies. La question des relations avec les militaires avait une nouvelle fois été soulevée et, dans certains pays, il fallait désormais choisir entre travailler avec eux ou ne pas travailler du tout.

13. Il n'y avait guère place pour l'optimisme dans le déroulement des opérations menées par les Nations Unies là où le danger guettait: l'engagement humanitaire n'était pas compatible avec une mentalité de forteresse. Néanmoins, les programmes de l'OIM continuaient à prendre plus d'ampleur sur le plan des activités de crise et d'après conflit, par exemple à Sri Lanka, en Haïti – où l'IOM avait rouvert un bureau – en Colombie et en Afghanistan. L'IOM et d'autres institutions devaient être préparées à définir un environnement de travail qui soit suffisamment sûr et à en payer le prix.

14. En conclusion, il a considéré que l'OIM avait accompli des progrès significatifs en matière de gestion des migrations en 2003. Les signes de progrès se manifestaient au travers de la composition sans cesse élargie de l'Organisation, du rôle précieux du Conseil et des ateliers d'intersession transformés en tribunes consacrées à la question migratoire, à l'intention des gouvernements et de la société civile, des relations croissantes avec les partenaires sur la scène

migratoire, et du progrès dans la collecte des arriérés de contributions et dans la recherche de solutions aux questions de gouvernance depuis longtemps en attente d'une solution. Il a dit s'attendre à voir l'OIM évoluer en tant que partenaire principal des gouvernements sur le plan de la gestion multilatérale des migrations.

15. Le Président a appelé l'attention sur le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2003 (MC/2141) et invité les délégations à faire part de leurs commentaires à ce sujet. Il leur a rappelé qu'après avoir examiné le Rapport financier clôturé le 31 décembre 2003 (MC/2140), ils seraient invités à adopter un projet de résolution prenant formellement note des deux rapports.

16. Les délégations suivantes ont fait une déclaration: Algérie, Argentine, Australie, Bangladesh, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Japon, Nigéria, République islamique d'Iran, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Venezuela.

17. De nombreux orateurs ont félicité le Président et le Vice-Président pour leur élection, et le Directeur général pour son excellent rapport d'activité et pour l'action menée à la tête de l'Organisation.

18. De nombreux orateurs ont évoqué la vaste expérience et la palette des services offerts par l'OIM. Un délégué s'est dit impressionné par le rôle de l'Organisation dans le rapatriement des Angolais, l'évacuation des nationaux de pays tiers en Côte d'Ivoire, l'action de la Commission en charge des demandes de dédommagement pour perte de biens en Irak et le renforcement des capacités des rapatriés en vue de leur réinsertion dans la société. Un autre a estimé que l'OIM avait apporté la preuve de sa flexibilité en facilitant les mouvements de population, en aidant les Etats à mettre au point des infrastructures de migration, en facilitant et en soutenant les processus régionaux tels que le Processus de Bali et les consultations Asie-Pacifique, et en favorisant le dialogue sur la migration de telle sorte que la communauté internationale puisse opposer une réponse plus globale aux problèmes de migration.

19. Une autre déléguée a estimé que l'OIM avait apporté un soutien précieux à son pays en termes d'assistance humanitaire et d'aide à la reconstruction dans une situation d'après conflit, ainsi qu'une assistance technique et un renforcement de potentiel en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre en liaison avec les activités d'orientation précédant le départ, le retour durable et la réintégration et l'atténuation de la migration irrégulière. Elle a exprimé le vœu que les recommandations liées à la protection et à la fourniture de services en faveur des travailleurs migrants, l'optimisation des avantages, le renforcement des capacités et la collecte de données, telles qu'elles avaient été formulées lors des premières consultations ministérielles sur l'emploi organisées à l'intention des pays d'origine en Asie, qui s'étaient tenues en 2003 à Sri Lanka, feraient l'objet d'un suivi efficace. Un orateur d'un autre pays en développement s'est exprimé sur la nécessité du retour des travailleurs qualifiés et sur l'aide à apporter aux réfugiés et aux déplacés internes.

20. S'exprimant au nom du Groupe africain, une déléguée a indiqué que les programmes fructueux de l'OIM et l'élargissement constant de sa composition étaient le reflet du dynamisme de son personnel. Elle a fait part de sa satisfaction pour le travail précieux effectué par l'OIM dans le cadre de l'aide au rapatriement et à la réintégration et des programmes visant à renforcer les capacités de l'Afrique pour faire face au flux migratoire, et a demandé à l'OIM et aux pays donateurs de consacrer davantage d'attention à l'Afrique, qu'il convenait de considérer comme

une région géographique à part dans le contexte des opérations de l'OIM, et à propos de laquelle une information distincte devrait être fournie. Dans ce contexte, le Département de Politique et recherche en matière migratoire de l'Organisation devrait davantage mettre l'accent sur les publications traitant des problèmes migratoires, spécialement en Afrique, ce continent étant témoin des plus vastes mouvements migratoires au monde. Elle s'est réjouie de la création du Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG), en tant que moyen efficace de gérer les complexités croissantes de la migration. Elle a exprimé son soutien au Programme de Politique et recherche en matière migratoire de l'OIM: son approche des questions migratoires dans un contexte de mondialisation et ses ateliers consacrés à la collecte et à la gestion des données avaient été vivement appréciés. Le tandem migration/développement était une priorité pour l'Afrique et elle se réjouissait de la tenue prochaine d'un séminaire sur ce thème.

21. Un autre orateur a déclaré se réjouir du rôle de pointe joué par l'OIM dans le domaine de la migration et du développement, de la facilitation de la migration et de la santé dans le contexte migratoire. Il a dit se réjouir plus particulièrement de la tenue prochaine d'un séminaire sur la santé et la migration devant avoir lieu en juin 2004 à Genève et de la Conférence internationale sur le SIDA que son pays accueillerait à Bangkok en juillet 2004. Il a également demandé au Directeur général d'appuyer le détachement d'un certain nombre de membres du personnel d'Etats Membres en développement au siège de l'IOM, dans le cadre, notamment, de ses efforts de renforcement de potentiel.

22. Un appel à la coopération a été lancé entre les pays d'origine et de destination afin de garantir les avantages économiques découlant de la migration tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés, et d'apporter une assistance adéquate aux pays d'origine afin qu'ils mettent au point des structures de gestion des migrations de nature telle que des liens appropriés puissent être noués avec leurs nationaux à l'étranger. En outre, l'opinion a été émise que des programmes d'assistance devraient être mis sur pied dans les pays en développement afin de leur donner les moyens de restructurer et d'élargir leurs institutions, de façon à former un personnel de très haut niveau capable de répondre aux besoins des pays en développement et des pays industrialisés. En effet, l'exode des compétences pouvait être inversé, ce qui pouvait donner lieu à des avantages mutuels pour toutes les parties. De plus, le Fonds 1035 devrait être axé sur le renforcement des capacités dans ce domaine. Le Directeur général et l'Organisation ont été loués pour le rôle de pointe qu'ils ont joué en portant la migration sur l'avant-scène de bon nombre de tribunes internationales ayant reconnu le caractère transversal des développements en la matière. La migration devait être considérée non pas seulement comme un fait nécessaire, mais aussi comme quelque chose de souhaitable, requérant la coopération de toutes les parties concernées.

23. L'énorme potentiel des rapatriements de fonds a été souligné par de nombreux orateurs; une déléguée a fait remarquer que les rapatriements de fonds représentaient la source la plus importante de devises dans son pays et invité l'OIM à poursuivre le dialogue régional sur les rapatriements des travailleurs émigrés en Asie. A cet effet, elle a proposé les services de son gouvernement. Un autre orateur a demandé un complément d'information sur la création des instruments financiers relatifs aux formules de gestion de portefeuille et, plus particulièrement, sur la manière de relier les marchés financiers interrégionaux désormais mondialisés aux marchés financiers nationaux des pays d'origine. Des campagnes d'information destinées à aider les migrants à décider comment allouer et investir leurs envois de fonds seraient également utiles et il a été suggéré d'explorer des approches consistant à lier toutes les formules de gestion de portefeuille avec les priorités de développement définies par les pays d'origine, notamment par des moyens incitatifs tels que la création de petites et moyennes entreprises et la mise sur pied de

micro projets. Cette question pourrait faire l'objet d'un futur atelier intersession sur la migration et le développement et être également débattue lors de la prochaine session du Conseil en décembre 2004.

24. Un orateur d'un pays en développement a instamment prié les pays industrialisés de coopérer efficacement avec les pays en développement dans la recherche de solutions aux problèmes migratoires et encouragé la communauté internationale à favoriser un dialogue commun sur la migration et les migrants. Une approche équilibrée de la migration, loin de toute politisation, qui était l'un des nombreux écueils de la mondialisation, s'imposait dans des domaines tels que l'élaboration de politiques migratoires, l'investissement, le renforcement de potentiel, le transfert de technologie aux pays en développement, les questions de main d'œuvre, et celle des rapatriements de fonds.

25. Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé à l'OIM de parrainer davantage de projets de rapatriement de réfugiés afghans et irakiens. La République islamique d'Iran était directement concernée par les mouvements massifs de migration à ce jour, environ 800.000 déplacés internes et réfugiés afghans et irakiens étaient rentrés de leur plein gré dans leur pays. Il a invité l'OIM à envisager de déployer des projets prochainement dans son pays et instamment prié les pays donateurs d'aider l'Iran à résoudre ses problèmes de réfugiés et de migrants. Toutes les parties avaient un bénéfice à tirer d'une telle assistance. En outre, l'Académie des études sur la migration et l'asile avait rendu possible la signature d'un mémorandum d'accord entre l'OIM et le Gouvernement iranien en octobre 2003, lequel accord serait inauguré en juillet 2004 et pourrait ainsi répondre aux besoins essentiels de formation si les pays donateurs apportaient un soutien financier, technique, logistique et scientifique. Enfin, il a signalé que les termes employés par le Directeur général dans ses remarques liminaires pour décrire la région du Golfe persique étaient inappropriés et a demandé qu'à l'avenir, la désignation correcte soit utilisée lors de références futures à cette région.

26. De l'avis d'un orateur, l'OIM devrait mettre l'accent sur son mandat de base, alors qu'un autre estimait que l'Organisation devrait accorder la priorité aux activités existantes, tout en se débarrassant des activités devenues obsolètes, avant de présenter de nouvelles demandes et de faire état de nouveaux besoins. Un autre orateur a estimé que la priorité devrait aller aux besoins endogènes des migrants dans les pays d'origine et de destination, ces besoins pouvant être déterminés en recourant aux bases de données nationales. Afin de faciliter l'intégration et la réintégration dans la société, des structures flexibles devraient être mises en place par les migrants et les pays bénéficiaires, et rendues accessibles aux migrants dans leur propre langue.

27. D'importantes leçons pouvaient être tirées de l'expérience asiatique en matière migratoire, car cette région produisait le plus grand nombre de migrants internationaux dans le monde. La migration présentait un vaste potentiel en termes de réduction de la pauvreté au sein des communautés exportatrices de travailleurs migrants. La capacité institutionnelle de l'OIM méritait d'être renforcée de façon à ce qu'elle puisse faire face aux nouveaux défis en matière migratoire et aux liens entre migration et atténuation de la pauvreté. En dépit des avantages de la mondialisation, des politiques restrictives en matière migratoire faisaient obstacle aux mouvements de main-d'œuvre, ceux-ci constituant un important facteur de production qui devait pouvoir bénéficier de la même mobilité que les autres facteurs, dans le respect de certaines règles. Les pays d'origine et de destination avaient plus à gagner des mouvements des personnes moins qualifiées en tant que prestataires de services que d'une complète libéralisation des échanges. Les rapatriés contribuaient en outre à l'économie locale, en amenant avec eux des idées et des



compétences novatrices en matière de gestion, en même temps qu'un savoir-faire technique. L'orateur qui s'exprimait à ce sujet s'est réjoui des consultations que l'OIM avait lancées à Colombo en 2003 à l'intention des pays d'Asie exportateurs de main-d'œuvre et a déclaré se réjouir de la poursuite de ce processus, ainsi que de l'engagement de consultations similaires avec les pays bénéficiaires en vue de forger des alliances et des partenariats politiques.

28. Un certain nombre de questions financières ont été soulevées. Plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation à propos des contributions restant dues à la partie administrative du budget. Certaines d'entre elles ont prié instamment tous les pays en retard de paiement de s'acquitter promptement de leurs contributions et de prendre des mesures afin de négocier des plans de remboursement, tandis qu'une autre a demandé aux pays en retard de paiement de fournir des informations sur les raisons qui les avaient empêchés d'honorer leurs obligations. Une autre délégation s'est jointe à la précédente pour remercier tous les gouvernements qui s'étaient récemment acquittés de leurs arriérés, ainsi que le Groupe de travail des amis de la présidence du SCBF sur les contributions assignées restant dues, pour les efforts qu'ils avaient déployés afin de résoudre ce problème. Un soutien s'est exprimé en faveur des recommandations visant à porter le débat à un niveau supérieur. Un délégué en a appelé aux Etats Membres et à l'Administration pour qu'ils fassent preuve de compréhension en faveur des pays débiteurs et a déclaré que son pays faisait tout son possible pour s'acquitter de ses arriérés.

29. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la discipline financière et de l'endiguement des dépenses au sein de l'Organisation, tandis qu'une autre a encouragé l'OIM à utiliser ses ressources de manière rentable. Un autre orateur a pour sa part exprimé des inquiétudes à propos des contraintes financières: si les avantages des réductions des dépenses étaient indéniables, il était important de veiller à ce que l'Organisation dispose d'une base de financement adéquate pour remplir efficacement son mandat.

30. Le délégué du Japon a instamment prié l'OIM de poursuivre dans la voie de la croissance nominale zéro de la partie administrative du budget. Alors que le Gouvernement japonais avait accusé un énorme déficit budgétaire pour avoir largement emprunté sur les marchés financiers, il était prêt à honorer ses obligations financières. Sa représentation au sein de l'Organisation, qui se traduisait par la présence de huit fonctionnaires, ne s'accordait cependant pas avec son statut de contribuant majeur à la partie administrative du budget. Avec une contribution assignée fixée à 19,468 % pour 2005, il lui paraissait difficile de justifier une telle dépense aux yeux des contribuables japonais.

31. Le délégué de la Suisse a annoncé que son gouvernement verserait une contribution volontaire de 400.000 francs à la partie opérationnelle du budget.

32. Un délégué s'est déclaré en faveur de la mesure prise par l'Organisation de réduire les dépenses de personnel dans une mesure substantielle en ayant recours à la délocalisation à Manille, tandis qu'un autre a déclaré que cette délocalisation était prématurée et contre-productive du point de vue du bon fonctionnement de l'OIM, ajoutant que, par conséquent, elle n'allait pas dans le sens des intérêts des Etats Membres et des migrants. Il a instamment prié l'Administration de procéder à une évaluation des conséquences directes et indirectes de la délocalisation depuis sa mise en œuvre en 2002 et de faire connaître les recommandations des vérificateurs externes des comptes à cet égard. Une autre délégation a cependant noté que l'initiative de l'administration méritait un examen attentif.

33. Un délégué a fait observer que le Rapport du Groupe de travail sur la stratégie de planification budgétaire était indicatif de l'intérêt des Etats Membres pour la rationalisation des procédures internes de l'OIM. Il a recommandé que les revenus discrétionnaires soient utilisés avec sagesse dans les secteurs prioritaires, car ces revenus contribuaient à la flexibilité de l'OIM et constituaient un instrument novateur pour le financement des activités opérationnelles déployées avec l'aide du Fonds 1035. Un autre orateur a considéré que ce rapport avait permis de se faire une idée claire du processus de planification budgétaire, exprimant à ce propos ses remerciements pour le travail effectué par le Groupe.

34. Se référant à la Constitution, un orateur a préconisé que le Comité exécutif encourage les membres à poursuivre les processus de ratification au niveau national afin de finaliser les amendements à la Constitution de l'Organisation.

35. Un autre motif de préoccupation majeur dont de nombreux orateurs s'étaient fait l'écho était le haut niveau d'insécurité, plaçant le personnel expatrié en situation vulnérable dans les régions troublées du monde, et particulièrement en Iraq.

36. Un délégué a estimé que la coopération interinstitutions était essentielle face à cette question. Des approches communes de la sécurité, notamment par un échange d'informations entre partenaires sur le terrain, devraient être mises au point. Les solutions à mettre en œuvre devraient viser à faire de la sécurité du personnel une priorité institutionnelle couverte par le budget. Le délégué de la Suisse a déclaré que son gouvernement avait annoncé le versement de 100.000 francs à l'Unité de sécurité du personnel (SSU). Le délégué de l'Australie a déclaré que son gouvernement ferait lui aussi une contribution en réponse à l'appel lancé pour la sécurité du personnel de l'OIM, afin que les normes reconnues en matière de sécurité soient satisfaites, permettant ainsi à l'Organisation de remplir efficacement sa tâche. Un autre orateur, se disant toutefois dans l'incapacité de s'engager de manière ferme à ce stade, a dit espérer pouvoir le faire. Aux yeux d'une autre délégation, toutefois, la sécurité du personnel international ne constituait pas nécessairement un problème commun à tous les pays; pour elle, il fallait, avant de prévoir une couverture générale et de prendre en compte des dépenses non nécessaires, s'assurer que les besoins de sécurité avaient été sérieusement évalués.

37. Le représentant d'un pays en développement a souligné que les vrais migrants ne devraient pas avoir à supporter les conséquences du climat d'insécurité aujourd'hui largement répandu, ajoutant toutefois qu'il était compréhensible qu'au lendemain des attaques du 11 septembre 2001, des mesures de sécurité plus strictes aient été adoptées à l'intérieur et aux alentours des frontières. Les expulsions avaient pour effet d'éroder les droits fondamentaux des migrants et de saper les avantages que présente la migration en termes de développement. L'OIM, appuyée par la communauté internationale, devrait s'efforcer de trouver des solutions durables à ce problème. Un autre délégué a demandé au Directeur général quelles mesures étaient engagées pour que les nouveaux instruments régissant l'entrée dans un pays mettent l'accent sur la facilitation et non la prévention des déplacements internationaux.

38. La nécessité d'une coopération régionale, interrégionale et internationale, et aussi d'une coordination étroite avec les autres organisations internationale, a été soulignée par de nombreux orateurs. De l'avis d'un délégué, il s'agissait là de l'élément clef de l'instauration d'un climat de coopération et de partenariat en matière migratoire. Un autre représentant a souligné qu'il était également utile de lutter contre la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes et le terrorisme. La traite des êtres humains et la migration irrégulière constituaient deux

problèmes majeurs d'un autre pays en développement: le lien entre terrorisme, trafic de stupéfiants et traite des femmes et des enfants était bien connu. La représentante de ce pays a instamment prié l'OIM de poursuivre ses initiatives dans le domaine de la lutte contre la traite, notamment en apportant son aide aux victimes et en favorisant l'acquisition de ressources, afin de mettre un terme à de telles pratiques.

39. Une déléguée s'est dite reconnaissante à l'OIM des efforts déployés en vue de l'intégration de la dimension du genre dans les activités de l'Organisation et a encouragé celle-ci à œuvrer plus encore dans ce domaine, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants. Elle a souligné l'importance de l'action menée pour lutter contre la traite. Un autre orateur a annoncé que son gouvernement avait fait de l'élimination de la traite une priorité nationale, et un troisième, souscrivant au rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2003 (MC/2141), notamment à propos de l'accent mis sur la santé dans le contexte migratoire, a déclaré que l'épidémie de SARS avait fait prendre conscience de l'impact des migrations dans le contexte actuel de mondialisation, et de la nécessité d'une coopération internationale en vue des mesures sanitaires à prendre à l'échelle mondiale.

40. Les avantages substantiels découlant des liens plus étroits forgés avec d'autres organisations pertinentes, et en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ont été évoqués par un délégué qui a également félicité l'OIM d'avoir travaillé plus étroitement avec l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Un délégué a indiqué que la question de la place future de l'OIM dans le domaine de la gestion des migrations dépendrait en partie de la révision proposée de l'accord de coopération entre les Nations Unies et l'OIM, encourageant l'OIM à mettre tous ses atouts en avant lors des négociations futures.

41. L'élaboration d'un droit international de la migration et le renforcement de la capacité de l'OIM dans ce domaine ont été salués par de nombreux orateurs. Un cadre bien défini, à mettre sur pied par les pays industrialisés afin d'autoriser les migrants légitimes à entrer dans un pays, contribuerait dans une mesure importante à réduire les mouvements migratoires qui ne cessent de croître, étant entendu que l'OIM devrait jouer un rôle plus actif dans la fixation des normes en la matière, afin de protéger les droits des migrants et de parvenir à un régime migratoire contrôlé. Les droits humains des migrants méritaient d'être respectés en toutes circonstances, et la création d'un département de droit international de la migration au sein de l'OIM, afin de constituer une base de données bien nécessaires dans le domaine du droit de la migration a été saluée par les participants. L'instauration d'un statut légal du migrant, sur la base de ses qualifications, de sa profession et de la composition de sa famille telle que décrits dans la base de données devrait déboucher sur l'adoption d'une politique saine et efficace.

42. Répondant aux déclarations faites à l'issue de son allocution, le Directeur général a exprimé ses remerciements aux délégués pour le soutien manifesté à l'Organisation. Les accords régionaux constituaient le moteur du progrès dans le domaine de la gestion multilatérale des migrations et des processus tels que ceux de Colombo et de Bali avaient fait la preuve de leur bon fonctionnement. En réponse à une question qui lui avait été posée, il a indiqué qu'à propos d'un nouvel aspect du travail déployé par l'Organisation au niveau des régions, l'OIM aidait l'Union africaine à mettre au point une stratégie migratoire. Une déclaration serait faite lors du Sommet de l'Union africaine en juillet 2004, et il espérait que cela débloquerait les activités prévues par l'OIM pour venir en aide à l'Afrique.

43. A propos des commentaires faits au sujet des rapatriements de fonds, il a expliqué que le principal élément dissuasif était celui des frais de transfert (entre 10 et 15 %) que devaient supporter les expéditeurs. Ces frais pourraient être réduits en faisant appel aux voies bancaires traditionnelles, ce qui autoriserait des marges substantielles avec lesquelles financer des projets présentant un intérêt sur le plan social. Le succès de cette démarche dépendrait dans une large mesure de la confiance que placeraient les migrants dans ces nouveaux systèmes, et aussi de la volonté des gouvernements et des banques à prendre les envois de fonds en garantie du remboursement des titres qu'ils émettraient. Un pays – le Brésil – avait réussi à convertir les flux monétaires ainsi rapatriés en formules de crédit. Si bon nombre d'organisations intergouvernementales avaient commencé à enquêter sur cette question des rapatriements de fonds, seul un petit nombre d'entre elles avait effectivement mis sur pied des accords pratiques. Il s'est dit d'accord avec ceux qui avaient fait observer que les ateliers de l'intersession constitueraient une tribune appropriée pour un complément de débat sur ce point.

44. Le problème de la sécurité figurait tout en haut de l'ordre du jour de l'OIM. Le Directeur général a remercié les gouvernements qui avaient fait part de leur intention de contribuer au financement de l'Unité de sécurité du personnel. L'OIM était reconnue comme étant à la pointe des efforts de formation dans le domaine de la sensibilisation aux problèmes de sécurité, et de nombreuses organisations s'appuyaient sur son savoir-faire en la matière. Il a déclaré souscrire à l'avis selon lequel il existait différents niveaux d'insécurité, en fonction des pays. En raison de l'accent mis par le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité (UNSECOORD) sur un système centralisé de sécurité et sur la prise de responsabilité personnelle, il ne serait guère possible d'adopter une approche très poussée en la matière, ce qui aurait pour effet de gêner l'action multilatérale de l'Organisation. S'agissant de la biométrie, il a souligné que cette technologie devait être rendue accessible à tous, et que son interopérabilité devait être l'un de ses caractères essentiels.

45. Répondant à la question qui lui avait été posée de savoir comment transformer l'exode des compétences en gain de compétences, il a souligné que la politique de l'OIM dans les pays en développement consistait à mener des recherches sur les communautés expatriées et à conseiller les gouvernements sur les textes de lois susceptibles d'encourager les migrants de rentrer, avec leurs ressources, dans leurs pays d'origine afin de promouvoir le développement. La coopération interinstitutions était l'une des facettes importantes de l'action menée par l'OIM, ainsi qu'en témoignait la participation récente de l'OIM aux côtés de l'OIT et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), tous deux membres du Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG). Le Directeur général s'est déclaré en faveur de la création d'un partenariat avec la Banque mondiale, d'autant que celle-ci s'était montrée désireuse d'agir dans ce domaine afin de promouvoir le développement. Enfin, des progrès tout à fait sensibles avaient été faits dans le recouvrement des contributions assignées restant dues et la négociation de plans de remboursement, grâce aux efforts déployés par le Groupe de travail des amis de la présidence du SCBF sur les contributions assignées restant dues et par l'Administration, de même que sous l'effet de la pression exercée par les autres Etats Membres.

46. Le Président a exprimé sa satisfaction à propos de l'esprit ayant prévalu durant toute la durée du débat, et plus particulièrement à propos du consensus sur la nécessité de parvenir à une efficacité organisationnelle sur la base du rôle de l'OIM en tant que prestataire de services et de sa coopération avec les autres organisations internationales. Au fil des générations, une nouvelle perception de la migration était apparue. Les Africains avaient émigré pour participer à la reconstruction de l'Europe au lendemain des deux guerres mondiales, avec des flux massifs de

main-d'œuvre dans les dernières années, ce qui avait occasionné un climat de peur et de tension. Aujourd'hui, cependant, la migration était considérée comme une force positive, capable de jeter des ponts entre les cultures. L'OIM s'inscrivait dans ce processus. Les processus régionaux en Asie et en Amérique latine avaient suscité une grande attention, mais les grands pas récemment accomplis en Afrique et en Europe dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Processus de Barcelone méritaient certainement d'être signalés eux aussi.

47. S'agissant de la réintégration des rapatriés, il fallait donner la priorité à la stimulation du développement dans les pays d'origine, en accord avec l'importance actuellement accordée à la coopération internationale. Il fallait garder à l'esprit les dispositions de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. De plus, les économies des migrants devaient être canalisées de manière efficace par des mécanismes bancaires et financiers appropriés afin de stimuler le développement dans les pays d'origine des migrants. Les demandes de main-d'œuvre qualifiée en provenance des pays en développement, destinées à pallier le vieillissement des populations dénotaient la tendance observée dans maints pays industrialisés. La perception du fait migratoire à l'OIM devait tenir compte des conséquences de la mondialisation.

48. En dépit des avantages que présentait la biométrie dans une perspective de régulation des migrations, il convenait de se montrer prudent dans l'utilisation des données personnelles, celles-ci devant être protégées. Toute personne devrait avoir accès aux informations ainsi recueillies. En outre, les techniques d'identification ne devaient pas être utilisées dans des buts autres que celui de déterminer l'identité d'une personne, et des garanties devaient être offertes afin d'éviter les abus possibles.

## **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2003**

49. Le Comité exécutif a examiné le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003 (MC/2140), le passage pertinent du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659), le Rapport des vérificateurs externes des comptes (Cour des comptes de Norvège) à propos des comptes de l'OIM pour l'exercice financier 2003 (Document de séance/11 (*anglais seulement*)), ainsi qu'un projet de résolution relatif aux décisions prises par le Comité exécutif (MC/EX/L/162).

50. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a résumé les débats ayant eu lieu à ce propos au sein du Sous-Comité. En 2003, les dépenses combinées de la partie administrative et de la partie opérationnelle du budget avaient augmenté de 18 %, s'établissant à 440,6 millions USD, et l'une et l'autre parties du budget étaient en déficit. Néanmoins, le déficit de quelque 1,8 million USD accusé par la partie opérationnelle du budget et reporté de 2002, dans lequel figurait la redevance de l'UNSECOORD pour cette même année, avait pu être ramené à 50.000 USD en 2003, en dépit des sérieuses difficultés financières rencontrées par l'Administration. Alors que les dépenses relevant de la partie administrative du budget avaient fait l'objet d'un contrôle strict et que l'Administration avait pris soin de l'équilibrer avant d'envisager des postes extraordinaires de dépenses, l'augmentation de la provision pour créances douteuses découlant du non-paiement des contributions assignées avait entraîné un déficit de quelque 600.000 CHF. Les vérificateurs externes des comptes avaient appelé l'attention sur la tendance défavorable qui se confirmait au niveau du paiement des contributions assignées et

avaient en conséquence recommandé que l'Administration poursuive vigoureusement ses activités de recouvrement et mette tout en œuvre pour réduire les sommes restant dues.

51. Le Comité exécutif a pris note des rapports susmentionnés et adopté la résolution n° 108 (CI) sur les décisions prises par le Comité exécutif à propos du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2003 (MC/2141) et le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003 (MC/2140).

## **DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

52. Un représentant du Comité de l'Association du personnel (SAC) a prononcé une déclaration mettant l'accent sur cinq thèmes préoccupant plus particulièrement le personnel: les mauvais résultats de la Caisse de prévoyance de l'OIM, le manque de ressources administratives permettant de faire face aux nouvelles demandes qu'entraînait la croissance significative de l'OIM en termes de membres et d'opérations, la délocalisation à Manille, les politiques du personnel à l'OIM et le dialogue avec l'Administration.

53. Le personnel de l'OIM était gravement préoccupé par les mauvais résultats persistants de la Caisse de prévoyance par rapport au marché financier. En conséquence, les membres du personnel se réjouissaient de l'audit externe à laquelle l'Administration avait donné son accord et étaient confiants que cette initiative soulignerait l'urgence de procéder à des changements en profondeur, notamment la désignation de nouveaux gestionnaires appelés à rendre compte aux membres de la caisse. La Caisse de prévoyance devrait offrir une croissance en capital au moins égale au taux d'inflation, afin que le personnel puisse envisager son départ à la retraite sur une base financière saine, et davantage d'options devraient être offertes aux membres, parmi lesquelles la possibilité d'adhérer librement à d'autres régimes de retraite.

54. Un complément de ressources administratives n'avait pas été mis à disposition pour faire face aux nouvelles demandes occasionnées par l'expansion considérable de l'OIM en termes de membres et d'opérations. La croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget avait un effet négatif sur les structures, la sécurité de l'emploi, la sécurité et le bien-être du personnel, et donc le moral de ce dernier. L'Association du personnel était reconnaissante aux Etats Membres, et plus particulièrement au Royaume-Uni, des fonds supplémentaires versés en 2003 à l'appui des accords en matière de sécurité, malheureusement ces fonds étaient déjà épuisés et cependant l'OIM continuait à rendre des services précieux dans bon nombre de lieux d'affectation dangereux où le personnel avait déjà fait l'objet de menaces et d'agressions physiques. C'est pourquoi il en appelait aux Etats Membres pour qu'ils veuillent bien considérer la sécurité du personnel et des bureaux comme une responsabilité centrale de la Direction justifiant une allocation de ressources suffisantes dans la partie administrative du budget.

55. Si beaucoup de temps, d'efforts et d'argent avaient déjà été dépensés pour la délocalisation à Manille, l'absence de communication claire et franche entre toutes les parties concernées était une source de mécontentement. Le SAC recommandait que le Directeur général élargisse le processus d'analyse et de prise de décision et que la délocalisation des fonctions n'intervienne qu'au terme d'un examen indépendant destiné à révéler si le maintien de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget, au Siège, moyennant le transfert de fonctions hors de Genève, avait permis de réaliser des économies réelles. Un tel examen devrait être effectué en coordination avec les représentants du personnel, afin d'en garantir l'équité et l'intégrité.

56. Lorsque l'Association du personnel avait fait sa précédente déclaration à l'automne 2003, elle avait soulevé certains points critiques relatifs à la politique du personnel de l'OIM, et en particulier l'absence de sécurité de l'emploi pour le personnel temporaire depuis longtemps au service de l'Organisation, en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer la gestion des ressources humaines, ce qui n'avait pourtant pas empêché que des fonctions d'importance vitale soient sur le point d'être transférées à Manille. Le réexamen récent des fonctions de HRM entrepris par l'Administration s'était effectué sur la base d'un transfert de fonctions hors de Genève, dans une optique de croissance nominale zéro, plutôt que sur une analyse des services de HRM dans le cadre des conditions d'emploi appliquées par la CFPI, comme le SAC l'avait demandé en 2003. Ce réexamen n'avait pas pris en considération les demandes faites par le SAC et il ne se fondait pas sur les entretiens ayant eu lieu entre le SAC et l'Administration. Les réductions de personnel effectuées sur le terrain comme au Siège auraient pour conséquence de faire baisser la qualité du travail effectué pour les Etats Membres. Il était par conséquent impératif de trouver une solution en prévision du budget de 2005, afin que l'Administration s'abstienne de prendre des décisions qui auraient pour effet de saper le moral du personnel et de mettre l'Organisation dans l'incapacité d'accomplir son mandat dans le monde.

57. Le SAC avait pris acte des efforts déployés par l'Administration pour amener les Etats Membres de l'OIM à dialoguer sur l'avenir de l'Organisation et il l'invitait à faire en sorte que le personnel soit associé au processus, à tous les stades de celui-ci. Le SAC solliciterait l'avis du personnel sur l'opportunité, pour l'Organisation, de se rallier au système des Nations Unies, et en informerait les Etats Membres en conséquence. Le SAC espérait qu'il serait invité à siéger dans tout groupe de travail que l'Administration pourrait être amenée à mettre sur pied pour étudier des questions susceptibles d'avoir des répercussions majeures sur le personnel.

58. Le Directeur général a déclaré qu'il avait pris bonne note des points soulevés par le SAC et que ceux-ci recevraient toute l'attention du Comité exécutif et de l'Administration.

59. Une déléguée a estimé que le principal message transpirant de la déclaration du représentant du SAC était que, si l'Organisation continuait à croître sans que le budget administratif lui emboîte le pas, l'Administration aurait à fournir aux Etats Membres des instructions claires quant aux activités qu'il souhaitait lui voir continuer à déployer, car, à un certain moment, l'Organisation ne pourrait pas continuer à assumer de nouvelles activités si sa structure essentielle n'était pas adaptée en conséquence. C'est pourquoi elle a demandé que, lorsqu'elle élaborerait le budget, l'Administration décrive différents scénarios et indique clairement les conséquences qu'entraînerait pour l'Organisation une fin de non-recevoir concernant l'obtention de crédits supplémentaires. Les Etats Membres devraient également accorder davantage d'attention aux inquiétudes formulées par le SAC; personnellement, elle s'est félicitée du fait que l'Administration avait sérieusement pris note des inquiétudes exprimées et affirmé son intention de faire mieux à l'avenir.

60. Le Président a déclaré souscrire aux remarques de l'orateur précédent et a recommandé que l'Administration soit invitée à proposer différents scénarios en vue de sortir du concept de croissance nominale zéro, lequel, selon lui, entraînait stagnation et donc régression. Il estimait pour sa part que les Etats Membres devraient être capables de réviser de temps à autre leur position sur cette question. Il a également estimé que le Comité exécutif et le Conseil devraient formuler une recommandation à propos de la précarité de la situation du personnel de l'OIM et de remplacer les contrats de courte durée par des contrats de durée illimitée, estimant que cela contribuerait à de meilleures prestations de la part du personnel, tant au Siège que sur le terrain.

61. Le Comité exécutif a pris note de la déclaration du représentant de l'Association du personnel.

#### **REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004**

62. Le Comité exécutif a examiné la révision du Programme et Budget pour 2004 (MC/EX/656), le Programme et Budget pour 2004 (MC/2117), le passage correspondant du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659), ainsi qu'un projet de résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2004 (MC/EX/L/163).

63. Résumant les débats ayant eu lieu au sein du Sous-Comité, le Rapporteur a indiqué que l'allocation totale pour la partie administrative du budget était restée inchangée, mais que le barème des quotes-parts avait été ajusté afin de tenir compte de l'admission d'un nouveau Membre en décembre 2003, soit après l'approbation du barème pour 2004. Le barème totalisait à présent 101,437 %. L'Administration avait réitéré la nécessité pour l'OIM de renforcer son engagement dans le domaine du droit international de la migration, aux fins d'améliorer ses services dans ce domaine, et avait indiqué que des propositions correspondantes seraient reflétées dans le projet de Programme et Budget 2005. La partie opérationnelle du budget avait augmenté, dans la révision, de 21,2 millions de dollars, pour s'établir à 574,4 millions de dollars. L'augmentation de la commission sur frais généraux liés aux projets, passée de 9,5 % à 12 %, afin de financer la redevance de l'OIM à l'UNSECOORD, avait produit davantage de revenus qu'initialement prévu. Après avoir examiné le document en détail, le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2004 (MC/EX/656).

64. Deux délégués ont demandé à être rassurés sur le fait que la réflexion sur une participation renforcée de l'OIM dans le cadre du droit international de la migration n'avait pas été interrompue. Alors que cette initiative avait suscité un large soutien de la part des Etats Membres, certains d'entre eux avaient cependant posé des questions et avaient déclaré attendre de l'Administration qu'elle fournisse un complément d'information concernant les incidences budgétaires. Un autre orateur a exprimé l'opinion que la région Amérique avait été traitée dans le budget de manière moins avantageuse que d'autres régions et a formé le vœu que ce déséquilibre soit corrigé à l'avenir. Il avait également demandé pour quelle raison les dépenses du bureau de l'OIM au Mexique devaient être couvertes par les revenus discrétionnaires. Un délégué avait demandé des éclaircissements à propos de l'augmentation des ressources budgétisées pour l'initiative de gouvernance axée sur l'amélioration de la situation des communautés en Afghanistan, qui étaient passées de 9 millions à plus de 39 millions de dollars.

65. En réponse, le Directeur général a expliqué que les activités liées au droit international de la migration n'entraîneraient pas un relèvement du plafond budgétaire existant. Les Membres auraient largement l'occasion de débattre cette question dans le contexte des efforts déployés par l'Organisation pour améliorer son efficience.

66. Le Directeur du Département de la gestion des ressources a déclaré que les succès remportés dans la mise en oeuvre de l'initiative de gouvernance axée sur l'amélioration de la situation des communautés en Afghanistan avaient conduit à une expansion du projet et à l'obtention de fonds supplémentaires. Le montant total de quelque 39 millions de dollars était réservé à des projets qui



seraient réalisés en 2004. Il a confirmé que tout serait mis en œuvre pour absorber les nouvelles activités liées au droit international de la migration sans que cela n'occasionne aucune augmentation de l'allocation budgétaire générale. Le bureau du Mexique était financé par les revenus discrétionnaires en raison du fait que la partie administrative du budget ne finançait en principe que les seules missions à fonctions régionales; par ailleurs, la mission de l'OIM au Mexique ne répondait pas aux critères objectifs énumérés dans la résolution n° 949. Néanmoins, l'allocation de revenus discrétionnaires, qui constituait une maigre ressource, démontrait l'engagement de l'OIM en faveur de ce pays, et il fallait espérer qu'un certain nombre de projets importants et intégralement financés pourraient y être lancés et que cela contribuerait à renforcer l'importance du bureau et des programmes dans cette région.

67. S'exprimant au nom du Groupe africain, le délégué de l'Algérie a recommandé que, dans la partie opérationnelle du budget, l'Afrique et le Moyen-Orient soient traités séparément, afin que l'on puisse identifier les projets concernant spécifiquement l'Afrique, celle-ci méritant la plus grande attention en tant que continent le plus durement éprouvé. Le même délégué a estimé que la proposition de l'OIM concernant le droit international de la migration était digne du plus haut intérêt et qu'il méritait un large soutien. L'aide que l'OIM serait en mesure d'offrir pour éclairer davantage les nombreux textes juridiques internationaux relatifs à la migration et les liens qui les unissaient pourraient déboucher sur de nouvelles relations régionales et sous-régionales.

68. Le représentant du Soudan a appelé l'attention sur le fait qu'il n'était nulle part fait référence à son pays dans la révision du Programme et Budget pour 2004, alors que le Soudan comptait le plus grand nombre de déplacés internes au monde (près de 4 millions), cependant qu'environ 500 réfugiés avaient trouvé refuge dans les pays voisins et devraient un jour être rapatriés au Soudan.

69. Le Président a fait observer que le document en cours d'examen avait trait à un budget qui avait déjà été approuvé. S'il fallait se tourner vers l'avenir, il a exprimé le vœu que, lorsque l'accord de paix serait entré en vigueur, des projets soient soumis en vue d'un financement dans le cadre de la partie opérationnelle du budget.

70. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 109 (CI) approuvant la révision du Programme et Budget pour 2004.

## **BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2005**

71. Le Comité exécutif a examiné la proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2005 (MC/EX/657), ainsi que le chapitre correspondant du rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659).

72. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a résumé les délibérations du Sous-Comité, qui avait été pour l'Administration l'occasion de rappeler que le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2005 se fondait sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2004 et que les mêmes principes, lignes directrices et critères approuvés par le Conseil pour les années précédentes avaient une nouvelles fois été appliqués. Le barème proposé pour 2005 s'accordait avec l'objectif fixé en 1994, consistant à aligner le plus étroitement possible le barème de l'OIM sur celui des Nations Unies et, suite à l'admission de nouveaux Membres, donnait lieu à un excédent de contributions assignées de 0,852 %, cet excédent étant disponible pour être

redistribué aux Membres dont les quotes-parts correspondaient aux taux plancher et plafond, selon l'un des deux scénarios possibles. Le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget, tel que présenté dans la colonne 4 de l'annexe II (scénario 1) du document MC/EX/657, et que les organes directeurs révisent le barème des quotes-parts pour 2006 en mai 2005.

73. Le représentant du Mexique a fait observer que le nouveau barème des quotes-parts avait pratiquement eu pour effet de doubler la contribution de son pays. A l'Assemblée générale des Nations Unies, l'année dernière, le Mexique avait annoncé son intention de demander une révision de la méthode de calcul des contributions assignées, afin d'éviter les changements brutaux et inattendus. Les critères régissant le calcul des contributions devaient, selon lui, tenir compte de la capacité de paiement de chaque pays et toute révision à la hausse des contributions devrait s'effectuer de manière graduelle et plus équilibrée.

74. Le Directeur de la gestion des ressources, tout en admettant que la quote-part du Mexique avait augmenté dans une mesure sensible, a expliqué que l'OIM n'avait aucun contrôle sur le calcul des contributions établi par les Nations Unies. Si, à la suite des recommandations du Mexique, la quote-part de ce pays dans le barème des Nations Unies devait être diminuée, comme cela c'était fait dans le cas de la République islamique d'Iran, confrontée à une situation similaire deux années auparavant, l'OIM suivrait automatiquement. Le barème des quotes-parts pour 2005 devait se fonder sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2004, car l'OIM s'alignait sur ce dernier avec un retard d'une année.

75. Le Comité exécutif a approuvé la proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2005, tel que présenté dans la colonne 4 de l'Annexe II du document MC/EX/657, et demandé que le barème des quotes-parts pour 2006 soit révisé au printemps 2005 par les organes directeurs.

#### **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STRATEGIE DE PLANIFICATION BUDGETAIRE (RESOLUTION DU CONSEIL N° 1092 (LXXXVI) DU 21 NOVEMBRE 2003)**

76. La Présidente du Sous-Comité du budget et des finances, en même temps rapporteur du Groupe de travail, a présenté le Rapport du Groupe de travail sur la stratégie de planification budgétaire, intitulé "Eléments d'appréciation concernant la planification budgétaire et d'autres questions connexes" (MC/EX/660). La résolution du Conseil n° 1092 du 21 novembre 2003 avait invité les bureaux du Conseil et du Sous-Comité du budget et des finances à mettre sur pied un groupe de travail chargé de débattre et d'élaborer la stratégie de planification budgétaire de l'Organisation. En conséquence, le Président du Conseil avait tenu trois consultations informelles avec les membres de l'OIM, afin d'aider les Etats Membres et l'Administration à comprendre leurs préoccupations mutuelles et à restaurer la confiance mutuelle dans la planification budgétaire de l'Organisation. L'information contenue dans le document MC/EX/660 avait été examinée en profondeur à l'occasion de ces consultations, où l'accent avait surtout été mis sur les sources de financement, le classement et la définition des postes, les méthodes budgétaires et le processus de planification budgétaire pour la structure de base.

77. D'abord, s'agissant des sources de financement, le fait avait été admis que l'Organisation avait financé une partie de la structure de base à l'aide des revenus provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets, qui constituaient l'un des éléments des revenus discrétionnaires, mis à part la portion prévue pour financer la redevance de l'UNSECOORD. Il avait été décidé que les dépenses administratives, les dépenses générales de personnel et de bureau et/ou activités connexes pourraient être financées par ces revenus, pour autant que ces dépenses restent limitées aux besoins variables de l'Organisation.

78. Deuxièmement, les informations détaillées sur le classement et la définition des coûts fournis dans le document en question avaient permis aux Etats Membres de comprendre sur quelle base étaient calculées les dépenses de personnel. Il avait été admis que l'Organisation ne pouvait guère peser sur les dépenses liées à la rémunération du personnel et aux prestations statutaires, lesquelles étaient alignées sur les barèmes du régime commun des Nations Unies.

79. Troisièmement, deux méthodes possibles pouvaient être appliquées pour déterminer le montant des allocations budgétaires destinées à couvrir les dépenses administratives de l'Organisation: le budget base zéro et la méthode de l'établissement du budget sur une base différentielle. Selon l'Administration, cette deuxième méthode était plus appropriée pour le financement des dépenses fixes, tandis que la première s'accordait davantage au financement des dépenses variables. L'Administration avait été invitée à maintenir ses mesures d'épargne et de quête d'efficacité et à rendre régulièrement compte de ses résultats. Il avait également été demandé de modifier la présentation de la partie administrative du budget et du chapitre relatif aux revenus discrétionnaires afin de se conformer au processus de planification budgétaire.

80. Enfin, il avait été décidé que l'information contenue dans le document MC/EX/660 continuerait à servir de base à l'élaboration des budgets futurs, étant entendu que les Etats Membres continueraient à réviser et approuver le Programme et Budget annuel, en ce compris les propositions portant sur l'utilisation des revenus tirés de la commission sur frais généraux liés aux projets afin de financer la structure de base de l'OIM, à l'occasion des réunions des organes directeurs de l'Organisation. Les consultations devant préparer la prise de décision dans ce domaine feraient partie du cycle budgétaire annuel et aideraient les Etats Membres et l'Administration à rationaliser le processus d'élaboration et d'approbation du Programme et Budget. Etant donné la complexité de ce processus, le Président du Conseil avait recommandé que l'Administration tienne régulièrement des sessions d'information sur des questions financières et administratives à l'intention des diplomates en charge des affaires concernant l'OIM et ayant récemment pris leur fonction à Genève.

81. Un projet de résolution reflétant la pratique en vigueur consistant à utiliser une partie des revenus discrétionnaires pour financer la structure de base de l'OIM, qui remplacerait la résolution n° 949, a été soumise lors de la dernière réunion du Groupe de travail, mais les participants n'ont pas pu s'entendre sur sa formulation. Comme le Groupe de travail avait rempli son mandat, il a été proposé de le dissoudre et de poursuivre les consultations de manière informelle concernant la formulation exacte de ce projet de résolution. Après quoi, le Président du Conseil mettrait en circulation un nouveau projet, suffisamment longtemps avant la prochaine session du Sous-Comité du budget et des finances.

82. Un délégué a regretté qu'en dépit des progrès accomplis, le Groupe de travail n'ait pas été en mesure de soumettre des recommandations finales au Comité exécutif: la question des stratégies de planification budgétaire et la définition des critères régissant l'utilisation des revenus

discrétionnaires devant financer les dépenses essentielles de nature administrative revêtait une grande importance en ce sens que cette pratique constituait un obstacle à la transparence et à la responsabilité de gestion de l'Organisation. C'est pourquoi il s'est dit confiant qu'un projet de résolution fixant le principe selon lequel des propositions portant sur l'utilisation des revenus discrétionnaires dans un but de financement des dépenses administratives nécessiterait l'approbation des organes directeurs serait soumis à la session du Conseil en novembre 2004.

83. Le Président du Conseil a estimé que le but le plus important de ce processus de consultation informelle, à savoir la restauration de la confiance mutuelle, avait été atteint. Il s'est dit convaincu qu'un accord interviendrait sur la formulation du projet de résolution dans un proche avenir. Il a dit approuver les recommandations du Rapporteur du Groupe de travail concernant la dissolution de ce dernier, la présentation des propositions budgétaires futures en accord avec la direction donnée dans le document MC/EX/660, les séances d'information destinées aux diplomates ayant récemment pris leurs fonctions et la quête continue de consensus, notamment dans la perspective d'une révision possible de la résolution n° 949. Il a ajouté que les résultats seraient présentés lors des prochaines sessions des organes directeurs de l'OIM.

84. Le Comité exécutif a pris note du Rapport du Groupe de travail sur la stratégie de planification budgétaire (MC/EX/660) et accepté les recommandations du Rapporteur du Groupe de travail, telles que résumées par le Président.

## **AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES**

### **Contributions restant dues à la partie administrative du budget**

85. Le Comité exécutif était saisi de quatre documents: le Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659), le Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCBF/268), l'addendum au Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (anglais seulement) (SCBF/268/Add.1) et le Rapport final sur les travaux du Groupe de travail des amis de la présidence de la SCBF concernant les contributions assignées restant dues (SCBF/269).

86. Le Directeur du Département de la gestion des ressources a fait brièvement le point de la situation depuis la session du Sous-Comité du budget et des finances du 3 mai 2004. Il y avait eu une modeste amélioration, et un total de 710.000 francs suisses avait été reçu en provenance de neuf Etats Membres au titre de leurs contributions assignées restant dues. Il en résultait que le nombre des Etats Membres tombant encore sous le coup de l'Article 4 de la Constitution était passé de 23 à 21; le nombre des Etats Membres en retard de paiement était passé de 52 à 49; et le montant total des contributions assignées restant dues était de 7,5 millions de francs suisses. Le nombre d'Etats Membres ayant négocié un plan de remboursement était passé de 3 à 4, avec l'adjonction de l'Argentine, laquelle avait informé l'OIM que le premier versement au titre du plan de remboursement serait fait avant la fin du mois en cours. Néanmoins, la situation restait alarmante: l'Administration travaillait de manière très étroite sur la question avec les Etats Membres et rendrait compte des résultats obtenus lors des réunions futures des organes directeurs.

87. Résumant les débats ayant eu lieu au sein du Sous-Comité, le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que l'Administration avait exprimé sa vive inquiétude devant la situation des contributions assignées restant dues, après avoir constaté que les sommes impayées avaient encore augmenté. L'Administration avait décrit les mesures qu'elle avait entreprises auprès des Etats Membres défaillants pour obtenir qu'ils honorent leurs obligations. La plupart des délégations avaient souligné combien il était urgent que les Etats Membres n'ayant pas honoré leurs obligations financières envers l'Organisation mettent tout en œuvre pour que cela soit fait.

88. Certaines délégations appartenant aux pays tombant sous le coup de l'Article 4 de la Constitution avaient également saisi cette occasion pour confirmer, annoncer ou expliquer les développements intervenus dans la situation de leurs pays, et certains avaient également évoqué les mesures prises pour procéder à des versements devant couvrir en partie les montants restant dus. Suite à la présentation du Rapport final sur les travaux du Groupe de travail des amis de la présidence du SCBF consacré aux contributions assignées restant dues (SCBF/269), le Directeur général adjoint avait remercié la Présidente du Sous-Comité pour son excellent travail. L'opinion ayant prévalu au sein du Sous-Comité était que le moment était venu de porter cette question des contributions restant dues à un niveau supérieur, c'est-à-dire à celui du Directeur général et du Directeur général adjoint, et que la question devait être inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

89. Le Président a observé qu'il était clair que l'OIM avait besoin de ressources pour couvrir ses dépenses administratives. Il était par conséquent essentiel que les Etats soient instamment priés de s'acquitter de leurs contributions assignées dans les meilleurs délais possibles.

90. Le Comité exécutif a pris note du Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCBF/268 et SCBF/268/Add.1 (anglais seulement)), ainsi que des paragraphes 15 à 34 du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659); il a noté avec satisfaction les efforts déployés par certains Etats pour s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues; a pris note avec vive préoccupation de la dégradation de la situation sur ce plan et instamment prié tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour honorer leurs obligations financières dans les meilleurs délais possibles; a instamment prié, plus particulièrement, les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'acquitter intégralement des montants restant dus ou de consentir à un plan de remboursement en concertation avec l'Administration, et de procéder à un premier versement dès que possible; et enfin a approuvé les conclusions et recommandations contenues dans le Rapport final des travaux du Groupe de travail des amis de la présidence du SCBF sur les contributions assignées restant dues (SCBF/269).

### **Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035**

91. Le Comité exécutif a examiné les rapports concernant le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCBF/264, SCBF/265 et SCBF/265/Corr.1), ainsi que le passage pertinent du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659).

92. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que, lors de la session du Sous-Comité, l'Administration avait fait savoir qu'en considération de l'évaluation interne

consacrée au Fonds 1035, réalisée en 2003, certains aspects des critères de sélection et des directives de gestion avaient été renforcés, tandis que d'autres aspects avaient été révisés. Les documents SCBF/265 et SCBF/265/Corr.1 résumaient les critères actuellement en vigueur et donnaient un rapport d'activité sur le premier trimestre de 2004, tandis que le document SCBF/264 rendait pleinement compte des allocations effectuées en 2003. En réponse à certaines inquiétudes selon lesquelles la répartition des fonds au cours du premier trimestre de 2004 ne satisfaisait pas à l'équilibre régional, l'Administration avait donné au Sous-Comité l'assurance que tout serait fait pour parvenir à une répartition équitable des ressources disponibles dans le cadre du Fonds 1035.

93. La Présidente du Sous-Comité a demandé des éclaircissements à propos de l'état d'avancement du rapport du Groupe de travail informel sur le Fonds 1035, qu'elle avait soumis à la demande du Président de ce groupe de travail, en demandant à quel moment il serait débattu de manière formelle.

94. Deux délégations, soulignant le grand intérêt du Fonds 1035 dans le renforcement des capacités et dans la facilitation des projets de gestion des migrations au sein des pays Membres en développement, ont instamment demandé une plus grande participation des missions permanentes à Genève dans la procédure de soumission de projets. L'une d'elles a souligné qu'il était difficile pour les pays qui en avaient le plus besoin de connaître le contenu requis et les dates limites pour la soumission des demandes auprès des missions à fonctions régionales (MFR) pour que ces demandes soient prises en considération en vue de leur financement. Des directives détaillées établies par l'OIM et mises à la disposition des missions permanentes à Genève rendraient le processus plus transparent et plus accessible. L'autre orateur a souligné le fait que le Fonds 1035 devait rester un mécanisme attentif aux besoins réels des Etats Membres en développement et qu'il devait donc pouvoir bénéficier d'un financement approprié; les Etats étaient ainsi instamment priés d'effectuer des contributions volontaires au Fonds.

95. Le Directeur a répondu qu'il était au courant des difficultés que posaient les demandes de financement au titre du Fonds 1035, ajoutant qu'il coopérerait avec le chef de la Coopération technique en matière migratoire afin d'améliorer le processus d'approbation du projet.

96. Le Conseiller juridique a appelé l'attention sur le paragraphe 11 du Rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2004 (SCBF/265), indiquant clairement les canaux par lesquels les projets devaient être soumis, et notamment les missions permanentes à Genève. La procédure de soumission était déjà relativement souple, mais il a suggéré que les délégations intéressées s'entretiennent avec le gestionnaire du Fonds 1035 des améliorations ou des simplifications envisageables. Répondant à la Présidente du Sous-Comité du budget et des finances, il a expliqué que le document rédigé par le Groupe de travail informel que présidait le délégué du Canada avait été reçu par l'Administration et récemment envoyé aux Membres. L'Administration prendrait contact avec la Présidente du Sous-Comité du budget et des finances pour examiner les étapes suivantes.

97. Le Président a lui aussi estimé que le Fonds 1035 était un instrument très appréciable, tout en regrettant qu'il ne soit approvisionné qu'à hauteur d'un montant relativement modeste: 1,4 million de dollars. Les besoins de financement étaient énormes et si ce montant était réparti avec parcimonie, cela ne renforcerait pas l'image de l'OIM. Les critères de financement devaient donc être examinés attentivement. Les commentaires faits à ce sujet montraient que la coordination entre les missions permanentes, les Etats demandant à bénéficier du Fonds et les

Etats donateurs pouvaient encore être améliorée, afin de parvenir à plus d'efficacité. La discussion du document produit par le Groupe informel présidé par la délégation du Canada devrait donner lieu à un débat interactif sur le Fonds 1035 et sur les moyens d'accroître ce fonds et son efficacité.

98. Le Comité exécutif a pris note des rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 (SCBF/264, SCBF/265 et SCBF/265/Corr.1) ainsi que des paragraphes 51 à 57 du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659).

### **Examen des structures décentralisées de l'OIM – Rapport des vérificateurs externes des comptes**

99. Le Comité exécutif a examiné le Rapport des vérificateurs externes des comptes (SCBF/266), ainsi que les paragraphes correspondants du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659).

100. Exposant brièvement les débats ayant eu lieu au sein du Sous-Comité, le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que l'Administration s'était félicitée de l'examen effectué par les Vérificateurs externes des comptes, lequel s'était avéré nécessaire maintenant que les bureaux régionaux étaient en place depuis près de dix ans. Le Sous-Comité avait pris note de l'examen des structures décentralisées de l'OIM contenu dans le document SCBF/266 et invité l'Administration à entreprendre la mise en œuvre des recommandations correspondantes, en tenant compte des observations faites par les Etats Membres, et aussi à proposer des changements adéquats dans le contexte du Programme et Budget pour 2005.

101. Le Comité exécutif a pris note du Rapport des Vérificateurs externes des comptes sur l'examen des structures décentralisées de l'OIM (SCBF/266), ainsi que des paragraphes 58 à 64 du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659), en invitant l'Administration à soumettre des propositions sur la mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité dans le contexte de l'élaboration du budget de 2005.

### **Délocalisation à Manille**

102. Le Comité exécutif a examiné le document faisant le point sur la délocalisation à Manille (MC/EX/658), ainsi que les paragraphes correspondants du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659).

103. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que l'Administration, en dressant le bilan provisoire de la délocalisation à Manille, avait expliqué que le plan visant à transférer des fonctions supplémentaires dans le terrain répondait à des suggestions faites par les Etats Membres selon lesquelles des économies supplémentaires pouvaient être faites dans la gestion de la croissance de l'Organisation. Un facteur qui avait été pris en considération en parallèle avec le facteur coût était celui de savoir si la technologie requise était disponible pour assurer certaines activités à distance. Le retour sur investissement avait été estimé par l'Administration à 2,3 années. Dans leur ensemble, les délégations avaient exprimé leur satisfaction face aux efforts déployés par l'Administration pour contenir les dépenses par le biais

de la délocalisation de fonctions, mais non sans exprimer certaines inquiétudes quant aux avantages financiers potentiels et aux répercussions sur les fonctions exercées depuis le Siège.

104. Le Comité exécutif a pris note du document faisant le point sur la délocalisation à Manille (MC/EX/658), ainsi que des paragraphes 65 à 69 du Rapport du Sous-Comité du budget et des finances sur sa quatre-vingt-onzième session (MC/EX/659).

### **AUTRES QUESTIONS**

105. Le Comité exécutif a pris note des demandes d'adhésion en qualité de membre reçues des Gouvernements de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, de la République du Niger et de l'Afghanistan, dont les contributions assignées avaient été respectivement fixées à 0,075 %, 0,040 % et 0,040 %. Les demandes d'adhésion en qualité de membre seraient examinées lors de la quatre-vingt-septième session (extraordinaire) du Conseil.

### **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

106. En application de la résolution du Conseil n° 972 (LXXIV) du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne se réunirait pas en novembre 2004. La prochaine session se tiendrait par conséquent au printemps 2005 à Genève, les dates ayant été provisoirement fixées aux 1<sup>er</sup> et 2 juin 2005.

### **CLOTURE DE LA SESSION**

107. Le Président a remercié le Secrétariat des réunions et les interprètes avant de déclarer close la cent unième session du Comité exécutif de l'Organisation internationale pour les migrations à 17h40, le mercredi 2 juin 2004.